

Mariage, Divorce et Remariage

Je continue à faire une série de prédication sur le sermon sur la montagne dans l'évangile selon Matthieu. Aujourd'hui, suite à la parole de Jésus concernant l'adultère, je vais essayer d'expliquer la parole de Jésus à propos du mariage, divorce et remariage.

LE DIVORCE ET LE REMARIAGE EN FRANCE :

Pour cela, j'aimerais bien commencer par examiner la situation actuelle de notre pays, la France.

- D'abord le taux de divorce et de remariage en France selon l'Insee (Institut national de la Statistique et des études économiques).
 - Le taux de divorce était de **52,37 %**¹, en 2013.
 - Et 47 000 hommes et 45 000 femmes se sont remariés en France. Ces remariages représentent **20 % des mariages**² en 2013.
- Voyons maintenant le divorce et le remariage au sein des chrétiens. Pour cela, je vais citer un extrait d'un livre édité par la commission théologique des C.A.E.F. (Communautés et Assemblées Evangéliques de France) : « Les couples chrétiens, notamment évangéliques, n'échappent pas à cette tendance et même pour certains, après bien des années d'union. Ainsi, dans nos milieux, **le problème du divorce et du remariage se pose de plus en plus fréquemment**³. »

Ce chiffre montre bien que le divorce et le remariage ne sont pas étranges pour nous y compris les enfants d'aujourd'hui. Autrement dit, beaucoup de gens souffrent de leurs causes, procès et conséquences. C'est pour cela que l'on réfléchit beaucoup avant de le faire. On cherche partout des conseils **pour éviter les pires situations et pour s'assurer d'une certaine légitimité morale, civile et religieuse.**

Alors quel est notre critère sur ce sujet ? Quel est notre conseil pour nous-mêmes et pour nos prochains non chrétiens ?

DEUX ECOLES RABBINIQUES DU TEMPS DE JESUS :

¹ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=bilandemo8

² http://www.insee.fr/fr/mobile/etudes/document.asp?ref_id=if18#inter3

³ Réflexion biblique, historique et pastorale, Mariage Divorce Remariage, Excelsis, p.5

En fait, depuis longtemps dans l'histoire israélite, il y a en gros deux tendances extrêmement différentes : laxiste et légaliste. Par exemple, au temps de Jésus, les deux principales écoles rabbiniques, « Hillel » et « Shammaï », se disputaient sur la question du divorce et du remariage d'après le texte que Moïse avait écrit dans Dt 24.1 : « *Lorsqu'un homme a pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux parce qu'il a découvert en elle **quelque chose de honteux**, il écrit pour elle une lettre de divorce et, après la lui avoir remise, la renvoie de chez lui.* »

- L'école de « Hillel » adoptait une position **libérale** en permettant le divorce pour tout sujet de plainte que le mari aurait contre sa femme. D'après elle, « Laisser trop cuire le pain » pourrait être un motif suffisant pour le divorce.
- Par contre, celle de « Shammaï », beaucoup plus **conservatrice**, affirmait que le divorce n'était permis que dans le contexte d'une faute grave impliquant une 'immoralité sexuelle'⁴.

Alors Jésus donne sa propre doctrine à ses disciples qui sont probablement influencés par ces deux discours. Lisons Mt 5.31-32 (selon la version Segond 21). « *Il a été dit : Que celui qui renvoie sa femme lui donne une lettre de divorce. Mais moi, je vous dis : Celui qui renvoie sa femme, **sauf pour cause d'infidélité**, l'expose à devenir adultère, et celui qui épouse une femme divorcée commet un adultère.* »

PLUSIEURS INTERPRETATIONS CHRETIENNES SUR LA PAROLE DE JESUS :

Or, comme les israélites de l'Ancienne Alliance, parmi les chrétiens, il y a plusieurs interprétations différentes sur l'expression que Jésus a donnée « **sauf pour cause d'infidélité** ».

- En gros, ceux qui sont pour le divorce pour une seule raison, l'immoralité sexuelle, mais contre le remariage en le considérant comme un adultère.
- Ceux qui sont pour le divorce pour plusieurs raisons mais contre le remariage.
- Ceux qui sont pour le divorce dans tous les cas et le remariage.
- A part ces positions, il y a encore plusieurs qui ont des petites nuances différentes. Car à la première lecture, il semble qu'il y a plusieurs passages contradictoires.

En conséquence, beaucoup de chrétiens en difficulté de mariage **se culpabilisent** à cause des autres interprétations, pratiques et traditions pour leurs décisions. Ils sont souvent **coincés dans la complexité** des questions conjugales, familiales, sociales, morales et religieuses liées à la Parole de Dieu.

Ce n'est pas seulement eux qui souffrent de ces problèmes, mais aussi les autres chrétiens qui les entourent. Ils se divisent souvent en deux groupes. **Certains les consolent ayant de la compassion. Et certains les jugent mal.** Du coup, leurs paroles, attitudes et regards soit de consolation soit de jugement **aggravent la complexité des questions problématiques du divorce et du remariage. Ainsi tous les chrétiens sont impliqués dans ce problème.**

⁴ A. Kuen, Encyclopédie des difficultés bibliques Evangiles et Actes, Emmaüs, p.201

C'est pour cela que je pose la question à tout le monde y compris moi-même. Quelle est ta position ? Est-ce que ta position est conforme à la volonté de Dieu ?

CONTEXTE : JESUS EST VENU POUR ACCOMPLIR LA LOI CONCERNANT LE MARIAGE !

Pour commencer à chercher la volonté de Dieu, il semble important de rappeler le contexte du sermon de Jésus sur la montagne. **Jésus aborde la question du divorce et du remariage dans un contexte où il se présente comme le Messie qui vient pour accomplir la loi, non pour l'abolir.** De ce fait, nous pouvons trouver une ligne de notre interprétation sur le divorce et le remariage. Elle doit rester dans la démonstration de la messianité de Jésus. Cette remarque nous permet déjà de poser une base de notre interprétation sur quelques caractères messianiques de Jésus.

- D'abord, Jésus déclare que la doctrine des scribes et des pharisiens est loin de la volonté de Dieu. C'est-à-dire que les deux **positions, légaliste et laxiste, sont fausses.**
- Ensuite, **Jésus ne contredit pas la loi** que Dieu d'Israël avait donnée aux israélites à travers la bouche de Moïse.
- Du coup, nous pouvons en déduire que **Jésus ne s'oppose pas non plus à l'institution du mariage** que Dieu Créateur avait donné au premier couple lors de la création.

Il semble nécessaire de concrétiser ces remarques pour aller plus loin. Sinon nous allons tomber dans l'approche légaliste et laxiste qui **ne se focalise que sur l'acte et la forme même** du divorce et du remariage.

JESUS VENU POUR ACCOMPLIR L'INSTITUTION DU MARIAGE :

Je vous invite à lire deux passages dans lesquels Jésus et l'apôtre Paul ont mentionné et interprété l'institution du mariage que Dieu Créateur a donnée au premier couple, Adam et Eve. D'abord, Mt 19.3-9 (=Mc 10.1-9) et Ep 5.31-32

- Mt 19.3-9 : Les pharisiens abordèrent Jésus et, pour lui tendre un piège, ils lui dirent : « Est-il permis à un homme de divorcer de sa femme pour n'importe quel motif ? » Jésus répondit : « N'avez-vous pas lu que le Créateur, au commencement a fait l'homme et la femme et qu'il a dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'un ? Ainsi, ils ne sont plus deux mais ne font qu'un. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni. » « Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner une lettre de divorce à la femme lorsqu'on la renvoie ? » Jésus leur répondit : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de divorcer de vos femmes ; au commencement, ce n'était pas le cas. Mais je vous le dis, celui qui renvoie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, et qui en épouse une autre commet un adultère, (et celui qui épouse une femme divorcée commet un adultère). »

MEDITATIONS :

| Régime | Loi | Commentaire de Jésus | Signification de commentaire de Jésus |
|--------|-----|----------------------|---------------------------------------|
| 1) | | | |
| 2) | | | |
| 3) | | | |

Analysons la discussion entre les pharisiens et Jésus. Il y a **trois régimes** bien distincts dans leurs conversations.

- 1) A la création dans le jardin d'Eden.
- 2) Pendant que les hommes sont sous la loi mosaïque.
- 3) Après Jésus.

Et il y a la loi de Dieu correspondant à chaque régime.

- 1) Jésus cite le texte du Gn 2.22-24 : **Le Créateur, au commencement a fait l'homme et la femme et qu'il a dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'un.**
- 2) **Les pharisiens et Jésus reconnaissent** que Moïse a prescrit de donner **une lettre de divorce** à la femme lorsqu'on la renvoie.
- 3) Jésus reprend le texte du Genèse : **Au commencement, ce n'était pas le cas.**

Enfin, Jésus fait son commentaire sur chaque régime.

- 1) **Ainsi, ils ne sont plus deux mais ne font qu'un. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni.** (Par précaution, j'aimerais bien attirer votre attention sur l'expression de Jésus. H. Blocher fait remarquer que Jésus n'a pas dit : « L'homme ne peut pas séparer ce que Dieu a uni » mais « Que l'homme ne sépare pas... »⁵. C'est très différent.)
- 2) C'est à **cause de la dureté de votre cœur** que Moïse vous a permis de divorcer de vos femmes.
- 3) Celui qui renvoie sa femme, **sauf pour cause d'infidélité**, et qui en épouse une autre commet un adultère, (et celui qui épouse une femme divorcée commet un adultère).

En fait, ses trois commentaires montrent bien le changement du principe de la relation de l'homme avec Dieu.

⁵ H. Blocher, Horkhma, p.64

- 1) La parole dans la Genèse est la description de notre premier couple **avant qu'il commit le péché**. Donc, le commentaire de Jésus renvoie à l'ordre de Dieu qu'il devrait respecter. Mais **Adam et Eve ont cassé cette unité par leur désobéissance à l'ordre de Dieu**.
- 2) Du coup, **le péché est inné dans tous les hommes**. Les êtres humains ne sont pas capables de respecter par eux-mêmes la loi de Dieu concernant l'adultère. La loi mosaïque fait montrer le péché de l'homme. Personne ne peut échapper au jugement de Dieu.
- 3) Alors dans le passage où Jésus a parlé de l'adultère dans le cœur, il a donné une solution pour ne pas tomber dans la géhenne, c'est-à-dire l'enfer. C'est **par l'image de la mutilation du membre du corps** que Jésus demande aux adultères de recevoir **un nouveau cœur purifié par l'Esprit**, selon la prophétie. Alors comment, quand, par qui ? Bien sûr ! C'est par la foi en Jésus ! C'est le moment où nous croyons en Christ ! C'est par Jésus qu'un chrétien reçoit un nouveau cœur purifié qui lui permet de résister, par la présence de l'Esprit Saint, à l'adultère même dans le cœur ! Donc **la prostitution, la relation sexuelle incestueuse, l'adultère, l'inconduite sexuelle, et toute autre forme de relation sexuelle hors du mariage vont à l'encontre de l'œuvre du Christ**. C'est pour cela que Jésus, après avoir restaurée l'unité du couple, ajoute à l'institution du mariage que le Créateur a établi, une seule condition du divorce, l'immoralité sexuelle.

Ainsi dans ses commentaires très courts, Jésus explique l'évolution de la relation de l'homme avec Dieu : **l'institution du mariage à la création dans le jardin d'Eden avant que le péché entre dans l'humanité, le péché originel et ses conséquences, c'est-à-dire la dureté du cœur, enfin la purification du cœur par l'Esprit en Christ-Jésus**.

De ce fait, nous pouvons dire de nouveau que Jésus est venu accomplir l'institution du mariage et la loi de Moïse, non pour les abolir ! C'est-à-dire que le mariage a sa valeur divine seulement dans le Seigneur !

LE MARIAGE EST UN MODELE DE LA RELATION ENTRE JESUS ET L'EGLISE :

Maintenant, lisons le deuxième passage dans lequel l'institution du mariage est mentionnée. C'est l'enseignement de l'apôtre Paul.

- Ep 5.31-32 : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme, et les deux ne feront qu'un. Ce mystère est grand, et je dis cela **par rapport à Christ et à l'Eglise**.

Après avoir cité l'institution du mariage lors de la création, Paul l'applique à l'union de l'Eglise au Christ. Ainsi, il fait connaître que **la portée du mariage entre un homme et une femme ne se limite pas seulement dans la dimension humaine**. L'institution du mariage est donnée par le Créateur afin que les chrétiens connaissent vraiment **la profondeur sans mesure du plan de Dieu à propos du salut en Christ**.

En fait, dans l'Ancien Testament, **la métaphore conjugale** était utilisée pour évoquer **la relation entre l'Éternel et son peuple** (Es 62.5⁶ ; Os 2.18).

- Os 2.18 : Et il arrivera en ce temps-là, l'Éternel le déclare, que **tu me diras : « Mon époux »** et tu ne m'appelleras plus : « Mon Baal (mon maître) ».

Alors quand est-ce que cette prophétie s'est réalisée et par qui ?

- **Jésus se présente lui-même comme époux** dans quelques paraboles (Mt 9.15⁷ ; Jn 3.29⁸).
- Paul⁹ utilise aussi **la métaphore conjugale** pour parler de la relation entre le Christ et l'Église, c'est-à-dire, le rassemblement des chrétiens nés de nouveau de l'Esprit Saint par la foi en Christ.
- Enfin, Jean, auteur de l'Apocalypse, fait une description **des noces de l'Agneau** (Ap 19.9) et de **la nouvelle Jérusalem** (Ap 21.2), **en présentant Jésus comme Epoux et l'Église comme son épouse.**

Ainsi le mariage au sens biblique est au-dessus d'une union corporelle, émotionnelle, morale, familiale, culturelle, sociale de deux personnes. La vie conjugale est le modèle par lequel les enfants de Dieu connaissent leur relation avec leur Sauveur, Fidèle ! C'est pour cela que notre mariage doit refléter l'amour de Dieu envers son peuple !

INTERDICTION DE CERTAINS MARIAGES : EN DEHORS DU PEUPLE DE DIEU

C'est pour cela que Dieu d'Israël a interdit aux israélites de se marier avec les étrangers qui ne croyaient pas en Dieu d'Israël. Je vous lis la loi de Moïse.

- Dt 7.3-4 : Tu ne t'uniras pas avec les païens par des mariages, tu ne donneras pas tes filles à leur fils et tu ne prendras pas leurs filles pour tes fils ; car ils détourneraient de moi tes enfants, qui iraient rendre un culte à d'autres dieux : ma colère s'enflammerait alors contre vous et je ne tarderais pas à vous exterminer.

Pourtant, les Israélites ont désobéi à l'ordre de Dieu en prenant les filles étrangères pour femmes, et en donnant leurs propres filles aux étrangers. Enfin ils se sont détournés de Dieu d'Israël pour adorer les autres dieux¹⁰. Je vous invite à lire un passage que Néhémie a fait une description des années 450 ans av. J.-C.

- Né 13.23-27 : A la même époque encore, j'ai vu des Juifs qui avaient installé chez eux des femmes asdodiennes, ammonites, moabites. La moitié de leurs fils parlaient l'asnodien mais

⁶ Tout comme un jeune homme épouse une jeune fille vierge, tes descendants deviendront pour toi pareils à des époux, et tout comme la fiancée fait la joie de son fiancé, tu feras la joie de ton Dieu.

⁷ Jésus leur répondit : « Les invités à la noce peuvent-ils être tristes tant que le marié est avec eux ? Les jours viendront où le marié leur sera enlevé, et alors ils jeûneront. »

⁸ Celui qui a la mariée, c'est le marié, mais l'ami du marié, qui se tient là et qui l'entend, éprouve une grande joie à cause de la voix du marié.

⁹ 2 Co 11.2 : Je suis jaloux de vous, de la jalousie de Dieu, parce **que je vous ai fiancé à un seul époux pour vous présenter à Christ comme une vierge pure.**

¹⁰ Jg 3.5-6 ; Esd 9.2 ; Esd 10.2-3.

ne savaient pas parler la langue des Juifs : c'était comme une langue étrangère pour eux. Je leur ai adressé des reproches et les ai menacés de malédictions. J'ai frappé quelques-uns de ces hommes, leur ai arraché des cheveux et leur ai fait prêter serment au nom de Dieu en disant : « Vous ne donnerez pas vos filles en mariage à leurs fils et vous ne prendrez leurs filles comme épouses ni pour vos fils ni pour vous. N'est-ce pas à cause de cela que Salomon¹¹, le roi d'Israël, a péché ? Aucun roi n'était son pareil, parmi toutes les nations. Il était aimé de son Dieu et Dieu l'avait établi roi sur tout Israël. Pourtant, même lui, les femmes étrangères l'ont amené à pécher. Nous faut-il donc apprendre que vous commettez un aussi grand crime et que vous faites preuve d'infidélité envers notre Dieu en installant chez vous des femmes étrangères ? »

Ainsi le mariage avec un étranger ou une étrangère était un péché au sein d'Israël selon la Loi. Dans la continuité de cette pensée de Dieu, l'apôtre Paul enseigne aux chrétiens de Corinthe de ne pas former un attelage disparate avec des incroyants (2 Co 6.14¹²).

MAIS PERSONNE NE PEUT ENFERMER LE SALUT DANS L'APPARENCE PHYSIQUE :

Pourtant, le mariage mixte avec les non israélites du temps de l'Ancien Testament et les non chrétiens de notre ère ne signifie pas que Dieu cesse de les bénir en vue du salut.

Par exemple, dans la liste de la généalogie de Jésus¹³, notre Sauveur, il y a 5 femmes : Tamar, Rahab, Ruth, Bath-Chéba et Marie. Parmi elles, au moins trois femmes sont non juives : Tamar (Gn 38), Rahab (Jos 6.25) et Ruth (Rt 1-4). Et selon une partie de de la tradition juive, Bath-Chéba était aussi d'origine étrangère¹⁴. Ainsi **4 sur 5 femmes qui faisaient partie des ancêtres du Messie étaient d'origine étrangère !**

Et l'apôtre Paul constatait qu'il y a possibilité du salut dans les couples mixtes de son époque¹⁵. **Mais ce n'est pas la garantie du salut !** Car personne ne connaît d'avance le plan du salut de Dieu ! Je précise, par précaution, qu'un conjoint non chrétien pourrait connaître le salut grâce à la présence de son conjoint chrétien. **Mais leur vie conjugale ne peut pas s'épanouir pleinement. Car entre les deux, il y a toujours une barrière indestructible par les efforts humains.**

¹¹ 1 R 11.1-2 : Le roi Salomon aima beaucoup de femmes étrangères, en plus de la fille du pharaon : des Moabites, des Ammonites, des Edomites, des Sidoniennes, des Hittites. Elles appartenaient aux nations à propos desquelles l'Éternel avait dit aux Israélites : « Vous n'irez pas chez elles et elles ne viendront pas chez vous. Elles entraîneraient certainement votre cœur à suivre leurs dieux. » Ce fut à ces nations que Salomon s'attachera, par amour pour ces femmes.

¹² Ne formez pas un attelage disparate avec des incroyants. En effet, quelle relation y a-t-il entre la justice et le mal ? Ou qu'il a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres ?

¹³ Mt 1

¹⁴ 2 S 11.3 ; 12.24

¹⁵ 1 Co 7.12-16

Par-là, j'aimerais bien dire qu'il ne faut pas les juger ces couples mixtes condamnés à être privés de la grâce de Dieu. Personne ne connaît le jour du salut du conjoint non chrétien. **Il faut donc les soutenir avant tout par la prière afin que le conjoint chrétien ne perde pas son espoir du salut de son conjoint non chrétien et rende un bon témoignage au sein de sa famille.** Car ce n'est pas une vie heureuse. C'est une vie souffrante pour le conjoint chrétien jusqu'à ce que son conjoint non chrétien connaisse l'amour du Seigneur !

LA POSSIBILITE DU DIVORCE DANS TOUS LES COUPLES : MIXTES, NON CHRETIENS ET CHRETIENS :

Cette vie conjugale mixte n'est pas non plus heureuse pour le conjoint non chrétien. Car il y a beaucoup de désaccord dans presque tous les points du vue, sur les questions très sensibles. Alors si un conjoint non chrétien demande le divorce, le conjoint chrétien peut quitter son conjoint non chrétien pour vivre dans la paix. Ainsi **le divorce dans le couple mixte est possible.** Mais il ne faut pas prendre ce texte pour dire que Paul encourage le conjoint chrétien à se séparer de son conjoint non chrétien. Au contraire, il lui exhorte de supporter cette vie malgré qu'il y ait des souffrances, en disant : « Comment savoir, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou comment savoir, mari, si tu sauveras ta femme ? » Ainsi Paul encourage ce couple mixte de compter sur Dieu !

Pourtant, si le divorce s'est fait, Paul précise que **le conjoint chrétien n'est pas lié**¹⁶. Cette expression est très importante pour comprendre le remariage. Je vais en parler tout à l'heure.

Revenons à la question du divorce. Alors est-ce qu'on peut dire que la vie conjugale dans un couple chrétien est toujours heureuse ? Le mariage entre chrétiens est-il la garantie de la vie heureuse ? Certainement non ! Car malgré le salut, la présence de l'Esprit Saint en chrétien né de nouveau, **la nature pécheresse innée reste toujours** en chaque chrétien et chacune chrétienne, jusqu'à la mort physique et au Retour du Seigneur. C'est pourquoi, **le divorce est aussi permis même au couple chrétien en difficulté de vie conjugale.** Lisons 1 Co 7.10-11.

- 1 Co 7.10-11 : A ceux qui sont mariés, j'ordonne — non pas moi, mais le Seigneur — que la femme ne se sépare pas de son mari ; si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne répudie pas sa femme.

Ainsi, **le couple chrétien a une possibilité de divorcer à cause de la nature pécheresse.**

POURTANT LE REMARIAGE N'EST PAS PERMIS A TOUTE LES PERSONNES DIVORCEES :

Mais, dans le divorce du couple chrétien, **Paul ne dit pas qu'ils ne sont pas liés. Mais ils sont toujours liés dans le Seigneur.** Et il leur demande de rester seuls sans se remarier et de se

¹⁶ 1 Co 7.15

réconcilier. Ainsi aux chrétiens divorcés, Dieu ne permet pas de se remarier. C'est-à-dire que le divorce ne donne pas la garantie du remariage pour le couple chrétien. Car ce couple est toujours lié dans le Seigneur.

Par contre, **aux veuves et veufs chrétiens, Dieu permet de se remarier car ils ne sont pas liés à leurs conjoints morts.** Mais seulement avec les chrétiens, ils peuvent se remarier.

- 1 Co 7.8-9 : A ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il leur est bon de rester comme moi. **Mais s'ils manquent de continence, qu'ils se marient** ; car il vaut mieux se marier que de brûler.
- 1 Co 7.39 : Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; **mais si le mari est décédé, elle est libre** de se marier à qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur.
- Rm 7.2-3 : Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant, **mais si son mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à lui.** Si donc elle devient la femme d'un autre homme du vivant de son mari, elle sera considérée comme adultère. Mais si son mari meurt, elle est libérée de cette loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en devenant la femme d'un autre.

Ainsi le remariage est aussi possible seulement aux chrétiens qui ne sont pas liés à leur conjoint, soit par la mort soit par le divorce demandé par leur conjoint non chrétien. Et le remariage chrétien est possible seulement dans le Seigneur !

QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « IL OU ELLE N'EST PAS LIE(E) PAR LA LOI A SON CONJOINT » ?

Alors pourquoi le remariage avec un non chrétien (ou une non chrétienne) et avec un chrétien (ou une chrétienne) n'est-il pas permis à un chrétien divorcé (une chrétienne divorcée) ?

Je vous rappelle la parole de Jésus que nous avons étudié en haut : « Ainsi, ils ne sont plus deux mais ne font qu'un. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni¹⁷. » Cette parole a été donnée au premier couple avant qu'il commit le péché. Mais à cause de leur désobéissance à l'ordre de Dieu, cette unité est détruite. Or, grâce au Salut par la foi en Christ, cette unité est restaurée. **Donc le divorce ne peut pas la couper totalement sur la terre, bien que le couple ne vive pas ensemble.** Pour l'homme le divorce signifie la rupture totale en tous les sens, mais pour Dieu le divorce au sein du couple chrétien n'est qu'une séparation en attendant l'Epoux de l'Eglise. C'est pour cela qu'un chrétien divorcé (une chrétienne divorcée) ne doit pas épouser ni un non chrétien (une non chrétienne) ni un chrétien (une chrétienne) tant que son conjoint est vivant.

Nous, chrétiens, sommes tous « épouses du Seigneur » dès que nous sommes sauvés. Ainsi **un chrétien marié (ou une chrétienne mariée) est à la fois conjoint pour son épouse chrétienne (ou pour son époux chrétien) sur la terre et conjoint pour son Sauveur, Epoux de son Eglise.** Ce lien est toujours valable avant que nous mourrions. C'est pour cela que le remariage entre chrétien est

¹⁷ Mt 19.6

un acte adultère vis-à-vis de notre Epoux du ciel ! Lisons ici la parole que Jésus a adressée à ses disciples.

- Mc 10.10-12 : Lorsqu'ils furent dans la maison, les disciples le questionnèrent à nouveau sur ce sujet. Il leur dit : Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet **un adultère envers la première**, et si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.

CONCLUSIONS :

Frère et sœur, qu'est-ce que nous avons compris dans la question du mariage, du divorce et du remariage ?

Je vais essayer de résumer en quelques points.

1. La question du mariage, du divorce et du remariage est étroitement **liée au péché de l'homme** depuis la création jusqu'au Retour du Seigneur.
2. C'est pour cela qu'elle est aussi **liée aux œuvres messianiques** de notre Seigneur Jésus-Christ.
3. Jésus est venu **pour éclairer toute la valeur du mariage** que Dieu Père Céleste exprimait depuis la création et il est venu **pour que ses disciples se réjouissent du salut dans la vie conjugale** par la foi en Christ qui accomplit la Loi. C'est la direction de l'interprétation et de l'application du thème, mariage, divorce et remariage.
4. La question du mariage, du divorce et du remariage **dépasse donc la dimension humaine**. Elle doit être comprise **dans le développement de la relation avec l'Epoux de son Eglise**.
5. C'est pour cela que nous devons **rejeter l'approche légaliste** qui juge les autres par la forme du mariage et **celle du laxisme** qui néglige la sanctification dans le Seigneur.

Ici j'aimerais bien vous inviter à relire quelques passages bibliques qui nous aident à se réjouir pratiquement de la présence de notre Seigneur dans notre vie conjugale.

1. Ep 5.22 : **Femmes, soumettez-vous à votre mari comme au Seigneur !**
2. Ep 5.25 : **Maris, aimez votre femme comme Christ a aimé l'Eglise !**